

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

VILLE DE LA MURE

Elections au Conseil municipal du 1^{er} Mai 1892

COMITÉ RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Electeurs ,

Les candidats au Conseil municipal, profondément dévoués aux institutions républicaines, ont, en sollicitant vos libres suffrages, le devoir de vous faire connaître leurs principes sur les questions politiques à l'ordre du jour, autant que sur les affaires municipales.

AU POINT DE VUE POLITIQUE. — Ils entendent que la République, aujourd'hui solidement établie, soit un gouvernement progressiste et démocratique, améliorant chaque jour les lois anciennes dans le sens de l'intérêt du Peuple.

AU POINT DE VUE SOCIAL. — Ils réclament l'égalité et la proportionnalité dans les charges de toute nature ; le développement de l'instruction professionnelle ainsi que celui des institutions de coopération, de prévoyance et d'épargne.

Ils sont d'avis que l'Etat doit, sans plus tarder, prendre sous sa protection efficace les invalides du travail, en instituant des caisses de secours contre les accidents, des caisses de retraite pour la vieillesse, auxquelles employés et employeurs seront obligés de participer.

Ils espèrent que les Chambres trouveront enfin un terrain d'entente pour garantir le droit d'association. Ils estiment, sur ce point, que le capital et le travail sont deux forces sociales nécessaires l'une à l'autre, devant régler pacifiquement leurs relations et établir leurs accords par la libre discussion et des égards réciproques.

Les candidats sont également très désireux de voir l'assistance publique réorganisée de façon à ce que toutes les communes aient les moyens les plus larges de secourir leurs malheureux et leurs malades à domicile, et aussi de s'organiser par cantons, en vue de la création d'hospices cantonaux.

AU POINT DE VUE RELIGIEUX. — Ils sont partisans de la liberté de conscience et de la tolérance la plus absolue pour les différents cultes comme pour la libre pensée.

La Société civile est laïque avant tout. Elle suit sa voie en assurant à tous la protection des lois, mais en exigeant en retour le respect de tous les citoyens et leur soumission à ses lois.

AU POINT DE VUE MUNICIPAL. — Le programme des candidats du comité démocratique se résume ainsi qu'il suit :

- 1^o *Ramener la concorde entre tous les citoyens de La Mure.*
- 2^o Mettre au grand jour la VÉRITABLE situation financière de la Ville. — Etudier les moyens les plus sages d'y remédier et apporter la plus stricte économie dans la gestion des deniers communaux.
- 3^o Favoriser par tous les moyens possibles l'introduction de quelque industrie ;
- 4^o Modifier dans la mesure du possible certaines taxes vexatoires et nuisibles au commerce local. (Suppression tout d'abord de l'impôt des petits paniers et des taxes de voirie).

5° Suppression immédiate de la taxe sur les piquettes;

6° Vote de secours pour les familles des réservistes.

5° **TRAVAUX URGENTS** : 1° Continuation de la réfection des pavés ;

2° Assainissement de la ville par la suppression de certains cloaques ;

3° **ADDUCTION DE NOUVELLES EAUX.** — Lavoirs publics. — Réparations du matériel d'incendie. Installation dans les rues de la ville de bouches d'arrosage qui serviront aussi pour l'alimentation des pompes en cas d'incendie. — Et pour tous ces travaux engagement de n'employer *dans la mesure du possible* que des ouvriers de nationalité française et du pays de préférence à tous autres.

La ville et le canton de La Mure sont malheureusement depuis peu d'années la proie de dissensions *suscitées* par une individualité étrangère, *aux précédents suspects*, qui, par des agissements où le mensonge, les insinuations perfides et les violences de toute nature occupent le premier rang, a jeté un trouble profond dans toutes les classes de la société.

Cette situation, en obligeant les citoyens à dépenser leurs forces en luttes stériles et sans portée, a nui singulièrement aux intérêts du pays.

Il est incontestable que la ville de la Mure est de très longue date attachée aux idées démocratiques et républicaines. Il n'est pas une de ses élections à la Chambre des députés, au Conseil général, au Conseil d'arrondissement, depuis plus de vingt années, qui n'en fasse foi d'une manière incontestable.

Il n'y a qu'un charlatanisme intéressé et étranger à notre commune qui puisse lui faire l'injure de mettre en doute cette vérité.

Ce ne sont pas les sorties grotesques et les violences de quelques anciens réactionnaires faussement parés aujourd'hui du titre de républicains avancés qui pourront continuer à donner plus longtemps le change à l'opinion publique; ce qu'il faut seulement c'est rétablir le pouvoir local dans un esprit de libéralisme, de mesure, de respect à l'égard d'autrui ; c'est ramener la paix dans les esprits et laisser aux citoyens le loisir de se consacrer à leurs intérêts, sans risquer d'être mollestés à tout propos, par une autocratie pesante, ridicule et hors de mode dans une République démocratique.

La ville de la Mure en a grand besoin, ~~son commerce public, et ses intérêts sont en souffrance.~~

Pour faire face à des dépenses fastueuses inspirées par un esprit gonflé d'orgueil et de personnalisme, l'Administration municipale a dû recourir à des impôts anti-démocratiques et désastreux pour les intérêts publics.

Sous le fallacieux prétexte de ne pas augmenter les centimes et de *faire tout avec rien*, elle s'est jetée, par un détour facile à démontrer, dans la voie de l'augmentation des impôts par les taxes et les surtaxes d'octroi, frappant ainsi de la façon la plus dure les travailleurs dans les objets les plus nécessaires à leur consommation et ruinant le commerce local, entravé dans ses transactions.

Dépuis quelques années, les loyers ont diminué de valeur, de nombreuses maisons sont vides ; la population est en décroissance notable. Les denrées de toute nature : pain, viande, œufs, beurre, etc., etc., coûtent plus cher et se consomment en moindre quantité. *Voilà pour la situation matérielle* : **décadence sur toute la ligne.**

Au point de vue moral, on a édifié à grands frais de trop somptueux édifices qui restent vides, là où un esprit plus pondéré, plus soucieux des voies et moyens se fut borné à faire le nécessaire et à ménager les ressources pour parer à tous les autres besoins.

Le collège de La Mure, œuvre persévérante de sa démocratie, — qui remonte à bien loin. — qui a rendu de si grands services aux enfants de la ville et du canton a eu 119 élèves, — il n'en compte plus que 15 !

A quel que point de vue qu'on se place, on est obligé de convenir que la Municipalité actuelle a été à tous égards néfaste et désastreuse.

Une lourde charge s'impose à ceux que le souci de l'intérêt général oblige à solliciter vos suffrages : celle de réparer tout le mal qui a été fait, s'il en est temps encore, et de mettre fin à des querelles qui nous déconsidèrent dans l'opinion publique.

Tout est possible dans cet ordre d'idées, sans abandonner aucun des principes chers à notre démocratie, et sans prétendre aussi que tout était pour le mieux et qu'il n'y avait rien à faire à la Mure.

Le Comité affirme ici ses principes, qui sont ceux d'une saine démocratie progressiste, pondérée dans ses actes et s'inspirant chaque jour, avant tout, de la devise chère aux Républicains : Liberté ! Egalité ! Fraternité !

A bas les tyrans et les imposteurs ! Place à l'honnêteté, à la franchise et à la vraie République ! Place au Progrès raisonné de tous les jours !

Le Programme du Comité républicain démocratique comprend en résumé comme indication urgente :

- 1° Des garanties pour la liberté du travail ;
- 2° Le développement de l'instruction publique et professionnelle laïque à tous les degrés ;
- 3° Le développement des institutions de prévoyance, d'épargne, d'assistance publique nécessaires aux travailleurs de toute catégorie ;
- 4° Pour les questions religieuses, le respect de la liberté de conscience en même temps que la soumission sans conteste au pouvoir civil et aux lois de l'Etat ;
- 5° Au point de vue de l'administration locale : Economie et honnêteté dans les finances ; — éclairer les citoyens sur les charges qui leur incombent ; — révision, dans la mesure du possible, des mesures et taxes vexatoires actuelles ; — suppression immédiate de l'impôt dit des *petits paniers* et des *balais de bois* et des taxes dites DE VOIRIE (taxe de recrépissage de dépôts de matériaux, de réparations et confection de clôture sur la voie publique) ; — développement du travail et du commerce en favorisant l'introduction des industries appropriées aux ressources locales ; — amélioration des services publics : voirie, assistance et hygiène publiques.

Et par dessus tout : Paix, Concorde entre les citoyens sur le terrain de la Fraternité républicaine, du Progrès social et de la Liberté.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Les Candidats :

TAGNARD, docteur en médecine, Conseiller général.

GERMAIN-BONNE, Elysée, Docteur, ancien Conseiller municipal.

VERNY, Alexis, pharmacien, ancien Conseiller municipal.

REYNIER, Henri-Isidore, vétérinaire, ancien adjoint au maire.

REVOL, Henri, restaurateur, Conseiller municipal sortant.

SECOND, Louis, négociant, ancien Conseiller municipal.

ROUSSET, Ferdinand, chapelier.

GOUBET, Auguste, cultivateur.

ATHENOUX, François, entrepreneur de menuiserie, rue du Nord

ESCOFFIER, Victor, maçon.

ROS, Alfred, charpentier.

BAYARD, Paul, restaurateur.

BRUN, Victor, boulanger.

CONGE, Joseph, adjudant en retraite.

BALME, Lucien, entrepreneur.

REYNIER, Pierre, mécanicien.

TRUFFET, Eugène, mégissier.

JOURDAN, Joseph, cultivateur.

FROMENT, Léon, contre-maître gantier.

MOREL, César fils, fabricant de ciments.

REYNIER, Casimir, négociant.